

Sivep, CEPP : entretien avec le DGAL (15 octobre 2019)

Après l'annonce-surprise, lors du [CT-AC du 3 octobre](#), de la possible délocalisation du Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (Sivep) central et de la cellule certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), dont les agents concernés ont été informés la veille, voire le jour-même, les organisations syndicales ont demandé, après sollicitation des agents concernés, un entretien avec le directeur général de l'Alimentation (DG).

En effet, cette façon de procéder n'est pas sérieuse ni respectueuse vis-à-vis des agents. Elle est en totale contradiction avec la volonté affichée d'un dialogue social constructif.

Le directeur général nous a reçus, lundi 14 octobre, en présence des agents concernés. S'il a concédé que ces propositions étaient dans les tuyaux depuis un certain temps, il a justifié l'absence d'information des agents par l'interdiction faite par le cabinet du Ministre de communiquer avant ses arbitrages, lesquels auraient eu lieu en dernière minute avant le CT-AC. Le résultat est malheureux : la défiance s'est installée. Ces délocalisations (et/ou transformations) ont été mises sur la table sans consultation des agents et des organisations syndicales.

Devant nos interrogations sur la justification de telles propositions, le directeur général a apporté les éléments suivants :

– les missions de la cellule CEPP ont été remises en cause en interministériel. Par ailleurs, le SGG (secrétariat général du gouvernement) exerce une pression forte pour déconcentrer toutes les décisions individuelles, qui sont au cœur de l'activité de cette cellule. L'option choisie par la DGAL pour

maintenir cette cellule est de proposer de la délocaliser, tout en maintenant une organisation nationale, sans que le point d'atterrissement ne soit arbitré ;

– avec le Brexit, le Sivep devrait passer de 90 personnes à plus de 300 personnes. Il s'agit d'un service dit à compétence nationale mais qui ne l'est pas totalement. Les 5 agents du Sivep central coordonnent et appuient techniquement les agents affectés dans les postes frontaliers qui restent rattachés administrativement à une DDecPP ou une DRAAF-SRAL. Le directeur général souhaite renforcer ce service au niveau central (besoin de moyens supplémentaires dans le contexte du Brexit) et conforter sa compétence nationale en le structurant autrement : « *une structure plus lisible qui, actuellement, n'apparaît pas clairement dans le paysage contrairement aux douanes* ». Dans ce cadre, il est envisagé de déplacer la direction du Sivep central dans un poste frontalier avec des effectifs importants, qui n'est pas encore arbitré, tout en maintenant des effectifs sur le site parisien de la DGAL.

La validation de ces propositions au niveau du Premier ministre est attendue dans les semaines à venir. Le directeur général nous a assuré avoir demandé un délai avant de démarrer la réflexion sur leur déclinaison opérationnelle. La réflexion et la concertation devraient débuter en 2021.

En tout état de cause, nous retenons :

- que seule la délocalisation de la direction du Sivep a été proposée, sans inclure l'ensemble des agents de la DGAL à ce stade, et que sa mise en œuvre dépendra du Brexit ;*
- qu'il n'y aura pas de mise en place d'une hotline 24h/24 et 7j/7 sur le site parisien du Sivep ;*
- que l'avenir du Sivep et de la cellule CEPP sera discuté dans le cadre du futur plan stratégique DGAL (2019-2022) mais sans que des décisions ne soient prises avant 2021, en concertation avec les agents et les organisations syndicales.*

Durant cette réunion, les agents du Sivep et du CEPP ont pu

s'exprimer et faire part de leur inquiétude vis-à-vis de leur situation personnelle et professionnelle.

Les organisations syndicales et les agents ont apprécié qu'un dialogue ait pu se nouer lors de cette réunion mais regrettent le climat de défiance qui s'est malheureusement installé. Une autre réunion entre la direction, les organisations syndicales et les agents concernés pourrait avoir lieu prochainement après les arbitrages du Premier ministre et avant la tenue en décembre du prochain CTS-DGAL. Ce sujet devrait aussi être abordé lors du prochain CT Alimentation du 24 octobre 2019.

Le ministre a installé à Rouen, dans le cadre de l'incendie de Lubrizol, un comité pour la transparence et le dialogue. Face au climat de défiance désormais installé entre l'administration et les agents et leurs représentants, un comité similaire devrait être instauré au ministère.